



Schéma Climat Air Énergie Rhône-Alpes

Le SRCAE décline en région les engagements internationaux en matière de climat, de transition énergétique et de qualité de l'air.

Il doit permettre à chaque région, en fonction des potentialités et spécificités de son territoire, de participer à l'atteinte des objectifs et engagements pris aux échelles nationale et internationale à l'horizon 2020 et 2050 sur le climat, l'air et l'énergie. Il donne ainsi un cadre de référence pour l'action en région.

En Rhône-Alpes, le SRCAE a été approuvé par la Région et par l'État en avril 2014 à la suite d'une démarche de concertation participative avec les acteurs concernés du territoire. Les orientations et objectifs ont ainsi été élaborés à partir des contributions de plusieurs ateliers thématiques, auxquels ont participé des représentants de différentes catégories d'acteurs (État, partenaires sociaux, industriels, associations et collectivités locales).

Le Schéma Régional Éolien est un volet du SRCAE qui définit les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

Sur la base des objectifs Énergies Renouvelables (ENR) fixés par le SRCAE Rhône-Alpes, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est élaboré par Réseau Transport Électricité (RTE) afin de créer les conditions de raccordement au réseau des projets ENR électriques.

Le SRCAE fait l'objet d'un suivi continu grâce à des indicateurs globaux et sectoriels : émissions de Gaz à effet de serre, qualité de l'air, production et consommation d'énergie et impacts du changement climatique.



Chiffres clés des énergies renouvelables en Rhône-Alpes

- **20%** de la production nationale d'énergie renouvelable est réalisée sur le territoire rhônalpin
- **25%** des énergies produites en Rhône-Alpes sont renouvelables
- L'hydraulique (**60%**) et le bois-énergie (**31%**) sont les principales sources d'énergies renouvelables
- Rhône-Alpes est la **1^{ère}** région productrice d'hydroélectricité en France.

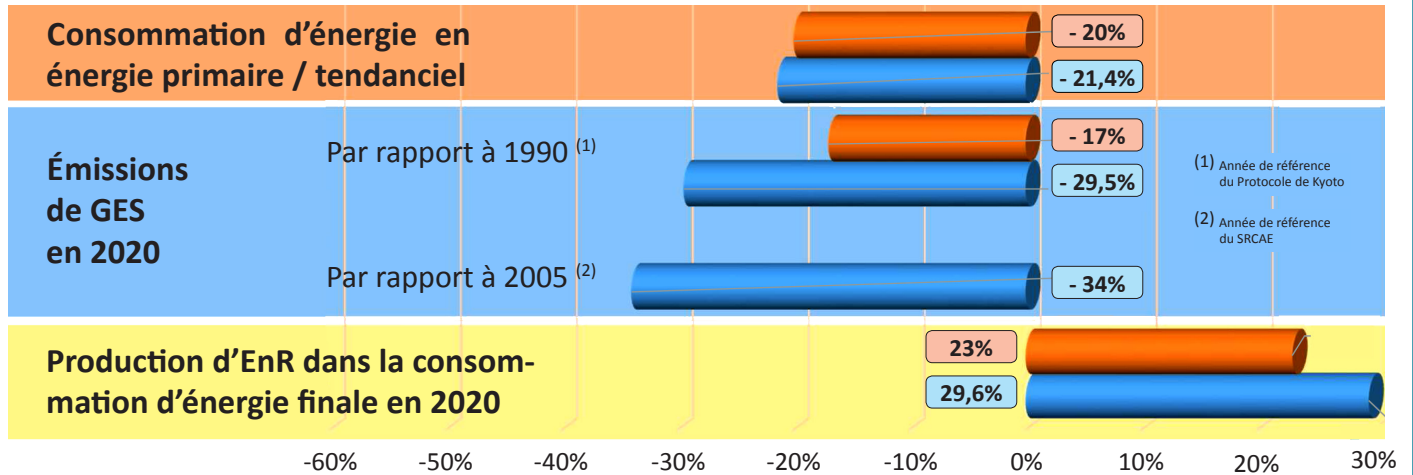


<http://srcae.rhonealpes.fr>

LES OBJECTIFS CHIFFRÉS DU SRCAE RHÔNE-ALPES POUR 2020

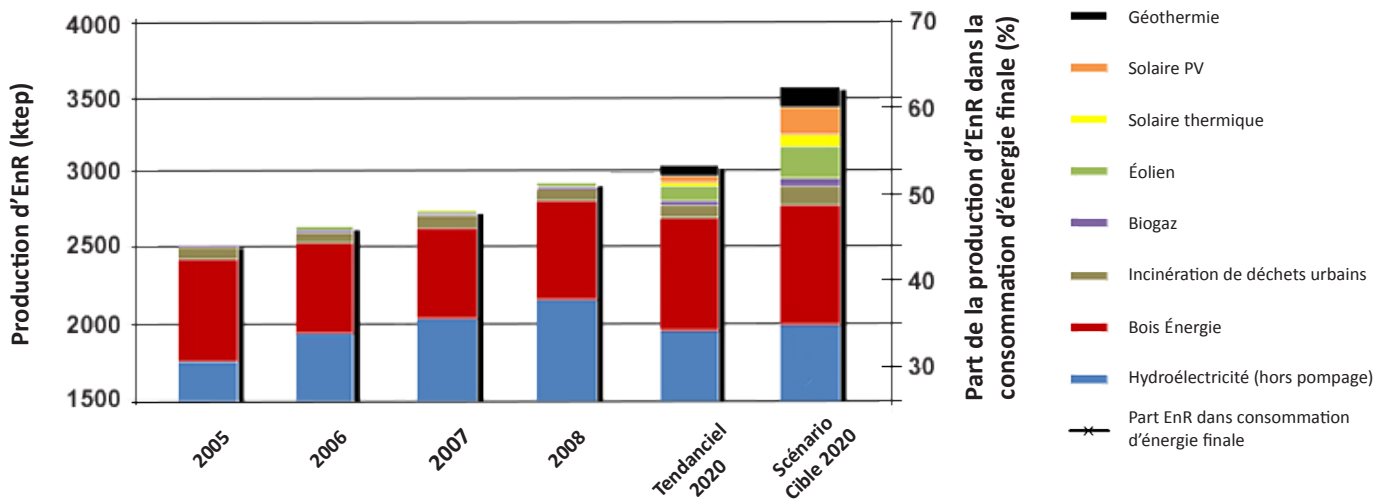
Ces objectifs du SRCAE ont été fixés en tenant compte du contexte socio-économique de la région afin de permettre le développement de l'économie locale rhônalpine.

Objectifs 2020 de réduction des émissions de GES et d'énergie nationaux (■) et régionaux (■)



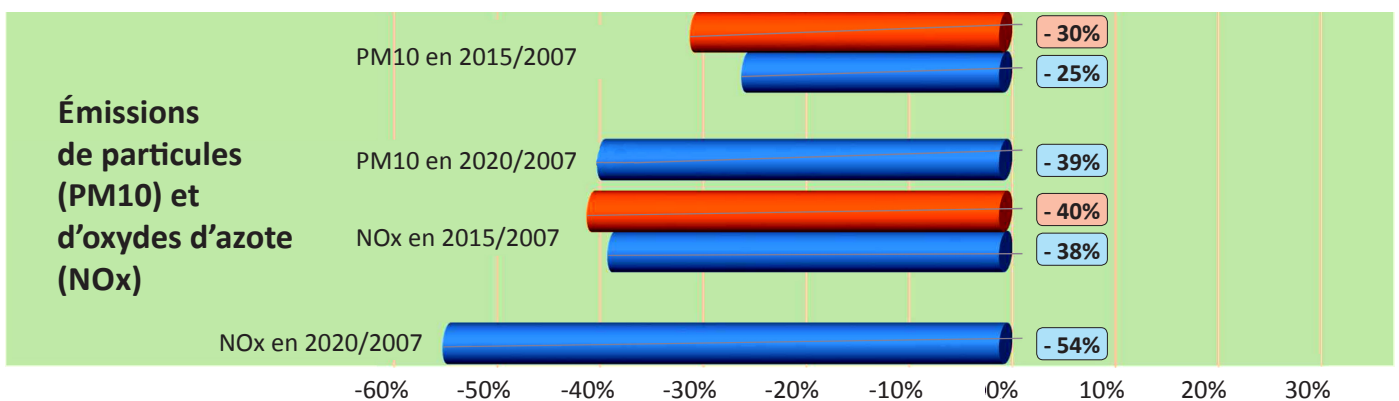
Source : SCRAE Rhône-Alpes. Avril 2014.

Objectifs 2020 de production d'EnR par filière en Rhône-Alpes



Source : SCRAE Rhône-Alpes. Avril 2014.

Objectifs 2020 de réduction des émissions polluantes



Source : SCRAE Rhône-Alpes. Avril 2014.

LES ORIENTATIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Des grandes orientations transversales et structurantes, ainsi que des orientations par secteurs d'activité, ont été définies pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE et garantir la cohérence régionale des actions engagées.

Les orientations structurantes	
	Susciter la gouvernance climatique en région
	Lutter contre la précarité énergétique
	Encourager à la sobriété et aux comportements éco-responsables
	Former aux métiers de la société post-carbone
	Développer la recherche et améliorer la connaissance sur l'empreinte carbone des activités humaines

Les orientations sectorielles	
Urbanisme et transport	Intégrer pleinement les dimensions air et climat dans l'aménagement des territoires
	Préparer la mobilité de demain tout en préservant la qualité de l'air
	Optimiser le transport de marchandises en encourageant les schémas logistiques les moins polluants et les plus sobres
	Réduire les nuisances et encourager les nouvelles technologies pour la mobilité et le transport
Bâtiment	Placer la rénovation du parc bâti au cœur de la stratégie énergétique
	Construire de façon exemplaire
Industrie	Réaliser des économies d'énergie dans les différents secteurs industriels
	Maîtriser les émissions polluantes du secteur industriel
	Repenser l'organisation de l'activité industrielle sur les territoires
Agriculture	Promouvoir une agriculture proche des besoins des territoires
	Promouvoir une agriculture et une sylviculture durables
Tourisme	Développer un tourisme compatible avec les enjeux climatiques
Offre énergétique	Développer la planification des énergies renouvelables au niveau des territoires
	Assurer le développement soutenu, maîtrisé et de qualité de la filière éolienne
	Réconcilier l'hydroélectricité avec son environnement
	Développer le bois-énergie par l'exploitation durable des forêts en préservant la qualité de l'air
	Limiter nos déchets et développer leur valorisation énergétique
	Faire le pari du solaire thermique
	Poursuivre le développement du photovoltaïque en vue de la parité réseau de demain
	Développer les réseaux de chaleur et privilégier le recours aux énergies renouvelables
	Développer une filière géothermie de qualité
	Adapter l'évolution des réseaux d'énergie aux nouveaux équilibres offre/demande
Augmenter les capacités de stockage de l'électricité	

Les orientations transversales	
Qualité de l'air	Adapter les politiques énergie aux enjeux de la qualité de l'air
	Accroître la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire
	Décliner les orientations régionales à l'échelle infrarégionale en fonction de la sensibilité du territoire
	Améliorer les outils « air/énergie » d'aide à la décision
	Promouvoir une culture de l'air chez les rhônalpins
	Garantir l'efficacité des plans d'actions sur tous les polluants réglementés
	Accroître la connaissance pour améliorer l'efficacité des actions
Adaptation	Intégrer l'adaptation climatique dans les politiques territoriales
	Gérer la ressource en eau dans une perspective de long terme
	Améliorer et diffuser la connaissance des effets du changement climatique pour notre région

UNE MISE EN ŒUVRE DU SRCAE PAR TOUS LES ACTEURS DE RHÔNE-ALPES

La mise en œuvre du SRCAE repose sur la traduction des objectifs et des orientations dans les décisions de l'ensemble des acteurs du territoire, et en particulier des collectivités territoriales. Ces dernières sont à l'initiative des Plans climat énergie territoriaux (PCET) et des Plans de déplacements urbains (PDU), qui doivent être compatibles avec les orientations et objectifs du SRCAE. Par ailleurs, les documents d'urbanisme, tels que les schémas

de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU), prennent indirectement en compte ces orientations et objectifs.

L'atteinte des objectifs ambitieux du SRCAE implique la mobilisation des collectivités, de tous les acteurs socio-économiques et des citoyens rhônalpins. Ci-dessous, sont identifiées des initiatives concourant à la mise en œuvre du schéma.



- **Les collectivités locales** sont engagées, à travers les Territoires à Energie Positive (TEPOS) avec le soutien de l'ADEME et de la Région, dans une démarche de transition sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Les TEPOS couvrent aujourd'hui environ 20% du territoire rhônalpin et représentent une population de plus d'un million d'habitants en Rhône-Alpes. L'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par l'État en septembre 2014 a confirmé l'intérêt de ces engagements. 38 collectivités rhônalpines ont été retenues.

- **La société publique locale OSER** agit en tiers investissement afin de conduire des chantiers de rénovation du patrimoine public bâti des collectivités et finance le développement de projets d'énergies renouvelables portés par les territoires.

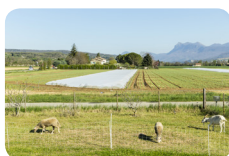


Les entreprises et groupements professionnels, ainsi que les Chambres de Commerce et d'Industrie et les autres établissements publics d'État (Chambres d'agriculture...) participent à la mise en œuvre de la transition énergétique. Dans la Loire, les entreprises sont accompagnées pour réduire leur facture énergétique par EDEL (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire) ou CapEnergie.

Le dispositif d'obligation de réaliser un bilan des émissions de GES et les audits énergétiques qui s'adressent aux grandes entreprises, renforce leur implication.



Les particuliers s'impliquent également dans la transition énergétique à travers les **projets d'investissement citoyen** dans les énergies renouvelables : une centrale solaire photovoltaïque de 65 m² a été installée en 2012 sur le toit d'un restaurant à Saint Michel d'Aurance en Ardèche à l'initiative d'une vingtaine de personnes (production annuelle de 10 000 kWh qui couvre 50% des besoins en électricité de la commune (bâtiments, éclairage public). Depuis, plusieurs autres centrales photovoltaïques citoyennes ont vu le jour dans la commune.



L'agriculture de Rhône-Alpes est diversifiée et tient une place importante, tant au niveau économique qu'en matière d'aménagement des territoires. Elle peut contribuer de façon significative aux objectifs climat air énergie par la réduction des émissions de GES d'origine énergétique et non énergétique, la production d'énergies renouvelables (méthanisation, séchage solaire, huiles végétales pour tracteur,..) et l'adaptation aux impacts du changement climatique pour les différentes productions.

La ressource en eau est un sujet majeur pour la profession : des indicateurs pour mesurer son évolution dans les années futures sont mis en place. D'autres indicateurs répondant à l'enjeu des impacts du changement climatique sur les cycles phénologiques des cultures (arboriculture, vigne, prairie) existent (<http://orecc.rhonealpes.fr/fr/donnees-territoriales/indicateurs.html>)

Directeurs de la publication : Françoise Noars / Directrice Régionale / DREAL Rhône-Alpes
Philippe De Mester / Directeur Général des Services / Région Rhône-Alpes

Conception, réalisation : DREAL Rhône-Alpes (DIR/COM) | Avril 2015
Région Rhône-Alpes (DCESE)

Crédits photo : © Juan Robert, Marc Chatelain, Jean-Luc Rigaux, Talev-Centrales
Villageoises de la Région de Condrieu LesHaies-PnrPilat. Tous droits réservés.

